

Commune de Sainte-Gemme-Moronval - 28500

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 septembre 2023

Nombre
de Conseillers en exercice : 15
de présents : 11
de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 08 septembre
Le Conseil Municipal de Sainte-Gemme-Moronval était réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame Françoise BORGET, Maire.

Etaient présents :
Mesdames BORGET - BUDET - FOURÉ - MOROY - REDON
Messieurs BEAUJOUAN - FAUVEAU - FAVREAU - FOUGEROL
LENAERTS - MONDON

Objet :
Horaires garderie

Les conseillers, ci-après, avait délégué son mandat à :
Monsieur JACQUIN a donné pouvoir à Madame BORGET
Madame MACHKOVSKY a donné pouvoir à Monsieur FOUGEROL
Madame WYZLICK a donné pouvoir à Madame BUDET

Absente excusée :
Madame Florence DUCERF

Le maire certifie que le procès-verbal de
cette délibération a été publié le 19/09/2023

Un scrutin a eu lieu, Monsieur LENAERTS a été nommé pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du conseil avait été
faite le 01/09/2023

Madame le maire explique que la garderie du matin est ouverte de 07h à
08h30 et que la facturation se fait par demi-heure de 07h15 à 08h15.
Vu les changements d'horaire de l'école après le covid de 08h15 à 08h30,
madame le maire demande à modifier la facturation dès 07h à 08h30 toujours
par demi-heure de présence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier les horaires de facturation dès 07h à 08h30 toujours par
demi-heure de présence.
- De communiquer la présente délibération à Mr le Sous-Préfet de
Dreux pour visa, Mr le Trésorier de Dreux Agglomération et aux
administrés concernés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

26 OCT. 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Po/Le Maire



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.
Le maire,

